

Qu'est-ce qu'on attend de l'oral des T.P.E ?

Rappel du B.O. du 28 novembre 2002 : « une soutenance orale d'une durée modulable selon la taille du groupe sur la base de dix minutes par candidat, (notation sur 6 points sur 20), qui se décompose en deux temps d'égale durée :

- un premier temps au cours duquel le groupe d'élèves présente collectivement le travail réalisé
- un temps d'entretien au cours duquel chaque élève est interrogé sur sa contribution».

L'oral, de 10 minutes par élève (ex : 30 min pour un groupe de trois), se découpe en 2 parties de 5 min :

Première partie :

Au cours de la présentation collective du travail réalisé, les élèves doivent défendre le choix du sujet, de la démarche, de la production, mettre en évidence les problèmes rencontrés et les solutions apportées. Ils peuvent faire un petit historique du TPE et doivent justifier leur choix d'oral (ce qui a retenu leur choix dans la présentation orale de leur TPE parmi toute l'histoire du TPE).

L'oral doit être une explication d'une partie de la démarche et des solutions apportées aux problèmes rencontrés, qui amènera débat sur la forme, mais nullement une relecture de la production finale, déjà évaluée par ailleurs.

L'oral du TPE ne se réduit donc pas à la présentation intégrale de la production mais est **une explication de la démarche avec le choix d'une phase à argumenter**. On n'attend pas une répétition de la production finale ou de la synthèse écrite.

L'exposé doit être original, dynamique, cohérent, argumenté. On veille à la gestion du temps de parole, à l'organisation et à la maîtrise des outils utilisés.

Deuxième partie :

L'entretien de 5 minutes, sur le fond et la forme du travail, permet au jury de vérifier les acquis, la qualité et la pertinence du travail effectué.

L'évaluation du jury tient compte de :

- la réactivité face aux questions : on mesure le degré d'adaptation des élèves
- la maîtrise des connaissances mises en jeu, disciplinaires et personnelles. (le jury reste raisonnable sur le niveau des connaissances attendu et évalue la "maîtrise des connaissances" plutôt que la "richesse des connaissances")
- la qualité de l'expression orale : on juge du contrôle de la voix, de la position du regard, de la richesse et de la rigueur du langage, de la clarté du discours ...
- la prise de distance par rapport aux notes écrites ...

L'oral doit faire apparaître que chaque élève a participé au développement du TPE.

Les erreurs à éviter	Ce qui est attendu
<ul style="list-style-type: none">- les répétitions entre les membres du groupe	<ul style="list-style-type: none">- que tous les élèves s'expriment,- une présentation organisée avec une introduction et une conclusion, des interventions coordonnées entre les élèves
<ul style="list-style-type: none">- la lecture de la synthèse et/ou de la production	<ul style="list-style-type: none">- une prise de distance par rapport aux notes écrites,- une aisance d'expression qui nécessite une préparation à l'oral (qualité de la diction, correction de la langue) pour que la prestation soit convaincante.
<ul style="list-style-type: none">- la répétition de la production finale ou la réalisation d'une autre production	<ul style="list-style-type: none">- l'utilisation d'un support visuel, qui peut-être issu de la production finale, pour structurer ou illustrer le propos,- une justification du choix du sujet et de la démarche adoptée,- une mise en évidence des principales réponses apportées à leur problématique,- les interrogations restées sans réponse,- les perspectives ouvertes par le sujet.
<ul style="list-style-type: none">- qu'un élève réponde à toutes les questions	<ul style="list-style-type: none">- une réflexion préalable sur les questions qui peuvent être posées par le jury et une préparation des réponses.